Niveau(x) d'enseignement : 8 Numéro EDUQ : 8570859
Centre d'intérêt : 778

Québec (Province). Conseil des universités.

Projet de programme de doctorat en études urbaines de l'Université du Québec (UQAM-INRS) : avis au Ministre de l'enseignement supérieur et de la science / Conseil des universités. -- Sainte-Foy : Le Conseil, 1990
18 p. ; 28 cm. -- (Avis / Conseil des universités du Québec, ISSN 0709-3985 ; 89.12)

Code: 2310-0152. Notes (part. bibliogr.) au bas des p.

ISBN 2-550-20699-1

Descripteur(s): Sciences humaines * Programme d'études * Approbation * Doctorat * Universitaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de nom: Université du Québec à Montréal. Département d'études urbaines et touristiques * INRS-Urbanisation

Identificateur(s) de sujet: Urbanisme

Dans cet avis, le Conseil des universités recommande au MESS d'autoriser l'Université du Québec à créer, à titre expérimental pour cinq ans, un programme de doctorat en études urbaines qui serait offert conjointement par l'UQAM et l'INRS-Urbanisation. Cette recommandation fait suite à un éta de la situation, à une évaluation de qualité et à une évaluation d'opportunité.

Type de document: m

8970859

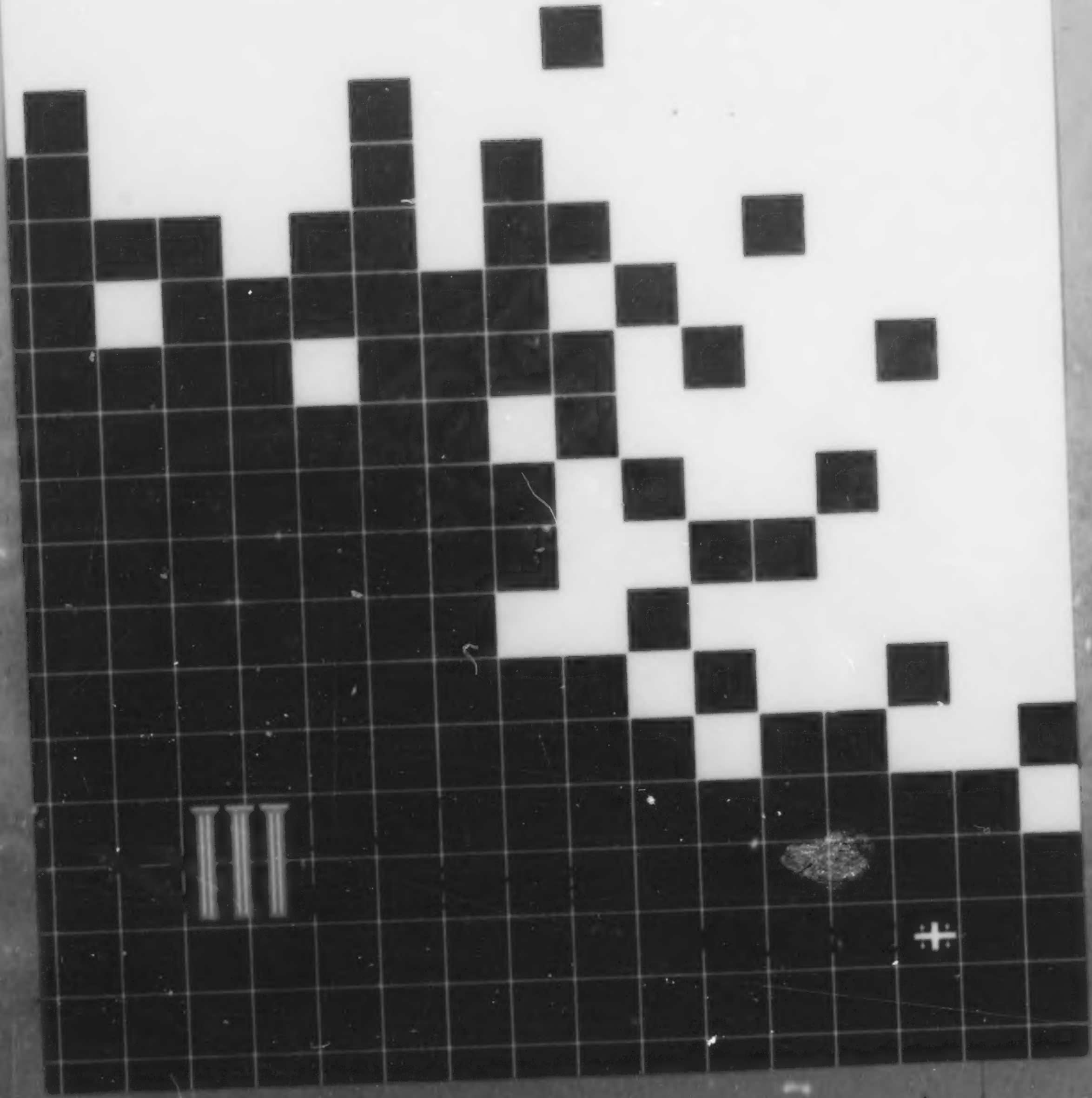

Projet de programme de doctorat
en études urbaines de l'Université
du Québec (UQAM-INRS)

Avis au Ministre de l'Enseignement
supérieur et de la Science
Code : 2710-0152

Conseil des universités

Avis no 89.12
Mars 1990

CONSEIL DES UNIVERSITÉS

2700, boul. Laurier
Édifice Frontenac, 8e étage
Sainte-Foy, (Québec) G1V 2L8

Téléphone :(418) 646-5821

Gouvernement du Québec

Dépôt légal : premier trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISSN : 0709-3985
ISBN : 2-550-20699-1

TABLE DES MATIÈRES

1. IDENTIFICATION DU PROJET DE PROGRAMME 1

2. ÉTAT DE LA SITUATION 1

3. ÉVALUATION DE QUALITÉ 3

4. ÉVALUATION D'OPPORTUNITÉ 8
   - 4.1 Opportunité scientifique 9
   - 4.2 Opportunité socio-économique 9
   - 4.3 Opportunité institutionnelle 10
   - 4.4 Opportunité systémique 11

5. CONCLUSION 13

6. RECOMMANDATION 15

1. IDENTIFICATION DU PROJET DE PROGRAMME

- Nom du projet de programme : doctorat en études urbaines

- Appellation et abréviation du grade : philosophiae doctor (Ph.D.)

- Nom de l'établissement : Université du Québec (UQAM et INRS-Urbanisation).

2. ÉTAT DE LA SITUATION

Le programme de doctorat en études urbaines envisagé par l'Université du Québec serait offert conjointement par le Département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM et par l'INRS-Urbanisation.[1] Ce programme viserait «à former des chercheurs et des analystes qui pourront contribuer à la réflexion sur la condition urbaine et à guider l'intervention publique et privée en milieu urbain». Il mettrait «l'accent sur le développement urbain, sur le contexte territorial varié des phénomènes urbains, sur l'interdisciplinarité requise pour saisir les multiples aspects fonctionnels de la société urbaine, et sur l'analyse critique, orientée sur l'identification de problèmes et la suggestion de solutions».[2]

Plus précisément, les auteurs du projet veulent privilégier trois axes de recherche :

---

1 *Le Comité de programme dont relèverait la gestion de ce programme serait composé, entre autres, de deux professeurs du Département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM et de deux professeurs de l'INRS-Urbanisation. Le directeur du programme, qui serait choisi parmi ces quatre professeurs, proviendrait alternativement de l'une des deux unités administratives concernées.*

2 *UQAM, INRS-URBANISATION, Programme conjoint de doctorat en études urbaines - Dossier de présentation, juin 1988, p. 21.*

- la ville et ses transformations;

- la ville et la dynamique des échanges interurbains;

- la population et l'impact des changements socio-démographiques dans l'espace.

Sans en faire un axe aussi formel et de même importance, l'équipe professorale veut aussi mettre l'accent sur le développement des méthodes d'investigation et d'analyse des phénomènes urbains, particulièrement dans les approches quantitatives. Ces axes de recherche suggèrent évidemment la collaboration de chercheurs de plusieurs universités et la promotion de projets de recherche en équipe, ce qui convient parfaitement à un champ aussi vaste et complexe que celui de la vie urbaine et de son espace.

Le nouveau programme innoverait avec son «cheminement continu», dont les caractéristiques (conditions d'admission, nombre de crédits et structure) sont présentées dans les paragraphes qui suivent.

Le programme serait ouvert aux détenteurs d'un diplôme de baccalauréat en sciences humaines, en gestion ou en études urbaines et régionales - obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3 -, ayant réussi au moins un cours de méthodologie de la recherche et deux cours de statistique appliquée à des problèmes de recherche, et ayant soumis, dans un exposé écrit d'environ 3 000 mots, leurs orientations de recherche et l'identification du domaine de recherche dans lequel ils entendraient réaliser leur thèse de doctorat. Les étudiants détenant «une formation en tout ou en partie de niveau de maitrise»[3] dans l'un des domaines énumérés ci-haut seraient aussi admissibles dans le programme, avec les ajustements de scolarité nécessaires, selon que leurs études antérieures seraient plus ou moins éloignées du contenu et des objectifs du programme.

---

3 *Op. cit., p. 27, section 5.2.1.*

- la ville et ses transformations;
- la ville et la dynamique des échanges interurbains;
- la population et l'impact des changements socio-démographiques dans l'espace.

Sans en faire un axe aussi formel et de même importance, l'équipe professorale veut aussi mettre l'accent sur le développement des méthodes d'investigation et d'analyse des phénomènes urbains, particulièrement dans les approches quantitatives. Ces axes de recherche suggèrent évidemment la collaboration de chercheurs de plusieurs universités et la promotion de projets de recherche en équipe, ce qui convient parfaitement à un champ aussi vaste et complexe que celui de la vie urbaine et de son espace.

Le nouveau programme innoverait avec son «cheminement continu», dont les caractéristiques (conditions d'admission, nombre de crédits et structure) sont présentées dans les paragraphes qui suivent.

Le programme serait ouvert aux détenteurs d'un diplôme de baccalauréat en sciences humaines, en gestion ou en études urbaines et régionales - obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3 -, ayant réussi au moins un cours de méthodologie de la recherche et deux cours de statistique appliquée à des problèmes de recherche, et ayant soumis, dans un exposé écrit d'environ 3 000 mots, leurs orientations de recherche et l'identification du domaine de recherche dans lequel ils entendraient réaliser leur thèse de doctorat. Les étudiants détenant «une formation en tout ou en partie de niveau de maîtrise»[3] dans l'un des domaines énumérés ci-haut seraient aussi admissibles dans le programme, avec les ajustements de scolarité nécessaires, selon que leurs études antérieures seraient plus ou moins éloignées du contenu et des objectifs du programme.

---

3 *Op. cit., p. 27, section 5.2.1.*

Le programme comporterait 120 crédits ainsi répartis :

- 33 crédits alloués à des cours;
- 12 crédits alloués à un atelier thématique, à des lectures dirigées et à des séminaires;
- 3 crédits alloués à un examen de synthèse;
- 72 crédits alloués à la thèse de doctorat.

La durée prévue des études serait de quatre ans. Les deux premières années, qui s'effectueraient à temps complet, seraient consacrées aux cours, séminaires et ateliers et les deux dernières, à la rédaction de la thèse. Un «professeur-tuteur» serait désigné pour chaque étudiant, dès son admission. Considérant le nombre de professeurs disponibles et la prévision des effectifs étudiants, l'encadrement de ces derniers serait certainement adéquat et de qualité, le nombre de nouveaux admis étant limité à dix par année.

Selon le dossier de présentation, quatorze professeurs, soit six du Département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM et huit de l'INRS-Urbanisation, seraient habilités à diriger et à co-diriger des projets de recherche et des thèses. Cette équipe de base serait secondée par dix autres professeurs, soit cinq de chacune des unités intéressées, qui seraient habilités à agir comme co-directeurs de thèse. De plus, en cas d'implantation du nouveau programme, l'engagement de deux nouveaux professeurs est prévu par l'UQAM.

3. ÉVALUATION DE QUALITÉ

Le Conseil des études de l'Université du Québec a adopté le projet de programme de doctorat en études urbaines, en assortissant sa résolution des quatre demandes suivantes, destinées à tenir compte de remarques des experts consultés :

« - revoir la formulation des conditions d'admission afin de préciser les exigences qui seront imposées aux candidats détenteurs d'une maîtrise et les équivalences qui pourront leur être accordées;

- prévoir dans leur protocole une politique commune de support financier aux étudiants afin d'éviter toute disparité relative au traitement financier accordé aux étudiants;

- envisager l'ajout d'au moins une activité traitant des thèmes ou de problèmes urbains analysés sous différentes approches disciplinaires, tel qu'il est indiqué au point 5 de l'avis du Vice-président à l'enseignement et à la recherche;

- veiller à ce que le programme conserve et développe une ouverture aux problèmes urbains se produisant partout dans le monde, de telle sorte que le caractère universel de la recherche réalisée dans le cadre du programme soit mis en valeur afin d'élargir le bassin de la clientèle potentielle au-delà des établissements concernés et de la région montréalaise.»[4]

Les deux unités constituantes en cause ont pris les dispositions nécessaires pour répondre à ces demandes.

Quelques explications s'imposent au sujet de la première des quatre demandes énoncées ci-dessus. Celle-ci a été formulée pour prendre en considération les observations de plusieurs experts qui avaient jugé que les conditions d'admission étaient établies en fonction des seuls bacheliers. Dans leur nouvelle formulation, les conditions d'admission précisent que les

4 *Résolution C-169-1481 du Conseil des études de l'Université du Québec, page 2, section II.*

équivalences accordées aux étudiants admis sur la base d'une formation de deuxième cycle pourraient aller jusqu'à 39 des 51 crédits requis avant l'examen de synthèse, selon que leur scolarité de maîtrise se rapprocherait plus ou moins des études urbaines proprement dites.

Par ailleurs, le Comité des programmes, tenant compte des remarques de ses propres experts externes, a examiné de près d'autres aspects du projet: l'apprentissage des outils intégrateurs, la gamme des disciplines représentées au sein de l'équipe professorale, l'expérience d'encadrement aux cycles supérieurs des membres de l'équipe professorale et, enfin, «le cheminement continu».

Le Comité a noté qu'aucun cours n'est spécifiquement prévu pour familiariser les étudiants avec les outils mathématiques, statistiques et informatiques nécessaires au traitement efficace des nombreuses données entrant en ligne de compte dans le développement urbain. Cependant, le sous-comité d'évaluation du Comité des programmes a été informé que l'équipe professorale disposait de tels outils, notamment avec le système géo-codé des diverses variables municipales qu'elle met actuellement au point avec la Ville de Montréal. De plus, l'Université du Québec a manifesté l'intention de faire en sorte que le développement d'outils méthodologiques, l'application de méthodes quantitatives et le perfectionnement de l'approche analytique constituent des domaines d'excellence de son nouveau programme.

L'un des experts consultés par le Comité, ayant constaté que «l'interdisciplinarité de l'équipe s'articulera principalement sur l'axe économie-sociologie avec un arrière-plan démographique», a jugé «souhaitable d'élargir les perspectives interdisciplinaires en renforçant la présence d'autres disciplines telles que la géographie, les sciences politiques, la psychologie sociale et l'histoire». Cette observation va d'ailleurs dans le sens de celles de deux des experts consultés par l'Université du Québec. Le Comité partage ces préoccupations, en regrettant surtout l'absence de spécialistes du droit, étant donné l'importance de l'aspect juridique dans la plupart des questions relevant du développement urbain. Il est donc

fortement suggéré que les responsables du programme prennent en sérieuse considération cet élargissement du champ de recherche et d'enseignement aux cours des prochaines années. Il serait tout indiqué de recourir à la collaboration interuniversitaire pour atteindre ce but.

En ce qui concerne la valeur de l'équipe professorale, la plupart des experts consultés par le Comité se sont montrés élogieux, faisant remarquer, notamment, que certains des professeurs avaient à leur actif un nombre impressionnant de publications et que plusieurs étaient connus dans le milieu scientifique à l'échelle internationale. Un expert a cependant écrit avoir remarqué «chez les professeurs ... l'absence ou le peu d'expérience d'encadrement de thèses de doctorat ou même de mémoires de maîtrise.» Comme les curriculum vitae annexés au dossier de présentation du projet ne contenaient pas les éléments permettant de vérifier cet élément du dossier, le Comité a demandé à l'UQAM et à l'INRS-Urbanisation les renseignements nécessaires. Un examen attentif de cette pièce additionnelle a permis de constater que, parmi les membres de l'équipe professorale, trois professeurs de l'UQAM et six de l'INRS-Urbanisation avaient des expériences d'encadrement d'étudiants aux cycles supérieurs. Cet examen a aussi mis en lumière le fait que les professeurs des deux unités constituantes ont participé à de nombreux jurys d'évaluation de mémoires de maîtrise et de thèses de doctorat. Ces expériences d'encadrement de travaux de recherche ont été jugées pertinentes par le Comité des programmes.

Le «cheminement continu», au coeur du projet, a fait l'objet d'un long examen par le Comité, en raison de son caractère novateur et des réserves qu'il a suscitées de la part de la majorité des experts externes du Comité. Pour effectuer cet examen, le Comité s'est renseigné sur les politiques d'admission à la maîtrise et au doctorat en vigueur dans les universités québécoises, ainsi que dans diverses universités des autres provinces canadiennes et des États-Unis.

La réglementation en vigueur dans presque toutes les universités québécoises prévoit la possibilité pour les étudiants ayant obtenu d'excellentes notes lors

de leur première année de maîtrise d'être admis au doctorat sans avoir à franchir l'étape de la rédaction du mémoire, ce qui est une forme de «cheminement continu». Ce cheminement est aussi en vigueur dans quelques-unes des neuf autres universités canadiennes[5] dont le Comité a dépouillé les règlements des études de deuxième et troisième cycles. Mais la plupart de ces dernières universités offrent également la possibilité aux bacheliers ayant obtenu leur diplôme avec d'excellentes notes ou obtenu un diplôme de type «Honours» d'être directement admis au doctorat, ce qui est une autre forme de «cheminement continu», assez proche de la première puisque la scolarité de la maîtrise est alors fondue dans celle du doctorat. La Commission des études de l'Université de Montréal vient tout juste d'élargir en ce sens les conditions d'admission à la Faculté des études supérieures, ainsi que l'annonce la livraison de Forum du 12 mars 1990. Enfin, le diplôme normalement exigé pour l'admission au doctorat est le baccalauréat dans le cas des trois universités américaines considérées par le Comité.[6] L'admission de bacheliers au doctorat se pratique donc déjà à grande échelle en Amérique du Nord et c'est sans doute pour cette raison qu'une étude récemment publiée par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science conclut sans ambages que «le problème de la maîtrise de recherche va au-delà des contraintes inhérentes à la vie étudiante et suggère qu'il faudrait peut-être repenser le rôle de ce passage obligé entre le baccalauréat et le doctorat».[7]

---

5 *Il s'agit des universités suivantes : U. d'Alberta, U. de Colombie-Britannique, U. Carleton, U. du Manitoba, U. d'Ottawa, U. de Toronto, U. de Waterloo, U. du Western Ontario et U. York.*

6 *Il s'agit du M.I.T., de l'U. Berkeley et de l'U. du Michigan.*

7 *Lamarche, Marie-Christine, Relance des candidates et candidats à une bourse du Fonds FCAR (1981-1982). Rapport final, MESS-DGERU, 1990, p. 100. Dans son document de consultation de décembre 1989 (Les objectifs et les orientations de la maîtrise dans les universités du Québec), le Conseil des universités reconnaissait explicitement les avantages du passage direct du baccalauréat au doctorat «pour l'étudiant brillant, sûr de son choix: réduction de la durée des études, intégration rapide à la recherche, formation orientée en fonction du thème de recherche choisi, etc.» (p. 84).*

En fait, le «cheminement continu» envisagé par l'Université du Québec se rapproche de la première forme de cheminement décrite dans le paragraphe précédent et déjà en usage dans la plupart des universités québécoises. Les 30 premiers crédits du projet de programme de doctorat en études urbaines correspondent à la période de scolarité d'un programme de maîtrise et les 90 autres crédits, à un programme de doctorat classique. Le principal avantage de ce «cheminement continu» serait de raccourcir la durée des études aux cycles supérieurs en supprimant l'étape de la rédaction du mémoire. Par ailleurs, comme cela est mentionné au point 2, les conditions d'admission au programme seraient particulièrement exigeantes; en seraient réduits d'autant les risques d'abandon de candidats mal préparés à un apprentissage accéléré de la pratique de la recherche universitaire.

Au moment où le cheminement continu et accéléré dans les cycles supérieurs a tendance à s'imposer sous diverses formes, le Conseil estime souhaitable que l'on puisse juger de sa pertinence par des expériences précises. Le programme de doctorat en études urbaines peut constituer à cet égard un cas intéressant et prospectif, qui mériterait d'être suivi de près. Avec des étudiants détenteurs du baccalauréat et venus d'horizons différents, il sera intéressant de voir comment les objectifs de formation du 3e cycle pourront être atteints. Le rapport d'évolution de ce programme, présenté après la phase expérimentale, devrait apporter une attention particulière, sans complaisance ni sévérité excessive, à cet aspect de la qualité de la formation.

4. ÉVALUATION D'OPPORTUNITÉ

Les paragraphes suivants résument les jugements portés par les experts externes du Comité des programmes sur le programme considéré selon les quatre types d'opportunité définis dans le protocole d'évaluation des projets de programme. Dans les quatre cas, les jugements de la majorité des experts ont été favorables.

4.1 Opportunité scientifique

Plusieurs experts ont écrit que le domaine des études urbaines était appelé à prendre de plus en plus d'importance au Québec comme à l'extérieur, tant en pays développés qu'en pays en voie de développement. Et cela pour plusieurs raisons : caractère irréversible du processus d'urbanisation, complexité croissante des phénomènes de développement urbain, intérêt accru de la population à l'endroit des problèmes environnementaux causés par l'urbanisation et par toutes les activités qui y sont reliées.

Un autre expert, quant à lui, s'il estime que le domaine des études urbaines a connu «une croissance remarquable dans les années '70 pour ensuite atteindre un rythme de croisière vers le milieu des années '80», pense tout de même que s'annonce «une période de consolidation et de renouvellement du personnel», ce qui peut signifier aussi une période de perfectionnement pour bien des personnes déjà engagées en affaires urbaines.

4.2 Opportunité socio-économique

Plusieurs experts pensent que le nouveau programme répondrait à des besoins socio-économiques évidents. Voici en quels termes l'un de ces experts s'est expliqué à ce sujet :

> «Ces besoins socio-économiques et culturels concernent autant la mesure de problèmes urbains spécifiques que la réflexion critique sur l'avenir de la civilisation urbaine. Sans une analyse attentive de ces phénomènes par des spécialistes formés en conséquence, la croissance incontrôlée des grandes métropoles risque de nous mener à des impasses, comme on peut déjà l'observer dans le cas de certaines villes du Tiers-Monde. Plus près de nous, à l'échelle québécoise ou canadienne, une approche exclusivement technicienne du développement urbain risque d'être fort coûteuse en terme de choix politiques.»

Au Québec, 85% de la population vit en milieu urbain. Cette population vieillit rapidement et les services qu'elle réclame sont de plus en plus difficiles à mettre en place. À l'instar de bien d'autres groupes humains, la société québécoise doit mettre l'accent sur l'étude approfondie des problèmes urbains pour en tirer des politiques conformes aux exigences de la qualité de vie. Les universités devraient pouvoir aider la population et les gouvernements à répondre à ces interrogations fondamentales.

4.3 Opportunité institutionnelle

En 1970, l'Université du Québec créait, au sein de l'Institut national de la recherche scientifique, le Centre de recherches urbaines et régionales. Ce centre devint l'INRS-Urbanisation en 1973. La même année, l'UQAM mettait sur pied le Rassemblement en études urbaines. Ce Rassemblement accéda au rang de département en 1981 et, en 1987, son nom fut changé en celui de Département d'études urbaines et touristiques. Ce département offre un programme de certificat de premier cycle en études appliquées à l'urbanisme, un programme de baccalauréat en urbanisme et, conjointement avec l'INRS-Urbanisation et l'ENAP, un programme de maîtrise en analyse et gestion urbaines[8].

Plusieurs experts ont affirmé sans hésitations que les assises institutionnelles sur lesquelles s'appuierait le nouveau programme sont solides. À titre d'exemple, voici ce que l'un d'entre eux a écrit sur ce point :

> «Sur le plan institutionnel, l'émergence de ce nouveau programme n'est pas le fruit de l'improvisation mais s'inscrit plutôt dans le développement naturel du département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM et de l'INRS-Urbanisation.

---

8 *Ce programme de 45 crédits, de type professionnel, s'adresse aux bacheliers travaillant depuis au moins 3 ans dans le domaine de la gestion urbaine et pouvant faire état de certaines compétences acquises dans le domaine de l'analyse et de la gestion urbaines.*

> Depuis le début des années 1970, ces deux institutions ont fait des études urbaines un champ de spécialisation reconnu, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du réseau de l'Université du Québec.»

La désignation récente de l'INRS-Urbanisation comme «centre d'excellence», dans le cadre du programme de «Centre d'excellence en développement international» de l'ACDI, témoigne de la valeur des travaux réalisés dans ce centre de recherche[9]. L'ampleur des champs de recherche de cet organisme correspond aux axes du programme.

Il importe aussi de souligner que le milieu urbain de Montréal se prête particulièrement bien à l'observation, à l'analyse et à l'expérimentation des méthodes nouvelles en études urbaines. Ce milieu vaste et complexe est en soi un «laboratoire» au sein duquel peuvent naître des dizaines de projets de recherche. Ces «qualités» du milieu retiennent évidemment l'attention des organismes universitaires responsables de ce projet de programme de doctorat.

4.5 Opportunité systémique

Au Québec, exception faite du programme de maîtrise en analyse et gestion urbaines destiné à former des gestionnaires urbains et offert conjointement par l'UQAM, l'INRS-Urbanisation et l'ENAP, quatre programmes de maîtrise sont proposés dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement :

---

9 *Ce centre d'excellence est destiné à assurer un meilleur partage du savoir-faire, des connaissances et des ressources en matière urbaine au profit des pays en voie de développement. Collaboreront avec l'INRS-Urbanisation dans le cadre de ce projet : le Département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM, l'Institut d'urbanisme de l'U. de Montréal et l'École de planification urbaine de l'U. McGill.*

- la maîtrise en aménagement du territoire et développement régional (M.ATDR) de l'Université Laval;

- la maîtrise en urbanisme (M.Urb.) et la maîtrise (M.Sc.A.) en aménagement de l'Université de Montréal;

- la maîtrise «in Urban Planning» (M.U.P.) de l'U. McGill[10].

Au troisième cycle, cependant, un seul programme est actuellement offert : il s'agit du doctorat (Ph.D.) en aménagement de l'Université de Montréal.

Pour la plupart des experts consultés par le Comité des programmes, le programme de doctorat de la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal et celui envisagé par l'Université du Québec seraient davantage complémentaires que concurrents. Ces experts confirment que, comme en fait état le dossier de présentation du projet de programme de l'Université du Québec, le programme de l'Université de Montréal est centré sur l'architecture, le design urbain et l'urbanisme, alors que le nouveau programme s'intéresserait au développement urbain dans sa complexité spatiale et fonctionnelle, en privilégiant le recours aux sciences humaines. Chacun de ces programmes aurait donc son orientation propre et des champs de recherche spécifiques.

Il est possible et souhaitable, cependant, d'instaurer une collaboration entre les équipes de chercheurs de ces deux universités voisines. D'ailleurs, des collaborations sont déjà prévues pour l'offre de cours de la deuxième année du programme. En effet, les auteurs du projet disent de ces cours qu'ils seront «pris parmi les cours de deuxième et troisième cycles offerts par l'Université du Québec et *d'autres universités*» (p. 24 du dossier). Que ce soit dans l'offre des cours, dans la co-direction de thèses ou dans la promotion de

---

10 *La maîtrise de l'U. Laval, celle de l'U. McGill et la maîtrise en urbanisme de l'U. de Montréal donnent accès à la Corporation professionnelle des urbanistes du Québec.*

projets de recherche en études urbaines, la collaboration des deux équipes de chercheurs serait bénéfique aux étudiants et sans doute susceptible d'attirer des candidats de l'extérieur. Le Conseil souhaite que cette collaboration soit recherchée et qu'on en fasse état dans le rapport d'évolution.

5. CONCLUSION

Pour l'ensemble des raisons exposées, le Conseil des universités se prononce donc en faveur d'une approbation du nouveau programme, à titre expérimental, pour cinq ans. Selon le Conseil, à l'issue de la période expérimentale, le rapport d'évolution devrait, notamment :

- faire la preuve d'un élargissement des disciplines représentées au sein de l'équipe professorale, en particulier en matière de droit appliqué aux phénomènes urbains;

- faire état des moyens retenus pour familiariser les étudiants avec les outils d'intégration (mathématiques, statistiques, informatiques et autres) nécessaires au traitement efficace des très nombreuses données entrant en ligne de compte dans le développement urbain;

- préciser la proportion respective des étudiants admis avec un diplôme de baccalauréat et des étudiants admis avec un diplôme de maîtrise, de même que la proportion d'étudiants ayant choisi ce programme comme voie de perfectionnement;

- montrer comment le «cheminement continu» a permis l'atteinte des objectifs pédagogiques propres au troisième cycle;

- préciser dans quelle mesure les débouchés professionnels prévus ont pu se concrétiser;

- faire état des collaborations qui auront pu s'établir entre l'équipe responsable du nouveau programme et l'équipe responsable du programme de doctorat en aménagement de l'Université de Montréal.

Quant à la subvention de démarrage demandée dans le cadre du Volet I du Fonds de développement pédagogique, le Conseil des universités la juge raisonnable.[11] En effet, il faut considérer que, en réduisant la durée de scolarité d'au moins un an, le passage direct du baccalauréat au doctorat aurait pour effet de diminuer les coûts de fonctionnement.

D'autre part, le programme de doctorat en études urbaines dépasserait la norme habituelle des 90 crédits. Il aurait 120 crédits. A juste titre, on peut considérer que cette scolarité engloberait une partie de la scolarité de maîtrise que les étudiants devraient faire inévitablement. En effet, l'objectif premier de la maîtrise est l'initiation aux méthodes de la recherche et aux savoirs instrumentaux qui s'y rattachent, un objectif que les premiers trimestres de la scolarité du doctorat en études urbaines visent explicitement. L'autonomie en recherche vient par la suite dans le plan de formation.

Dans ce contexte, il pourrait être raisonnable que les trente premiers crédits de ce programme soient financés à la manière des crédits de maîtrise, les quatre-vingt-dix autres étant financés au titre de crédits de doctorat. Ainsi, grâce à un léger «bricolage», la norme serait respectée et le financement du programme correspondrait aux besoins réels de formation. Mais une exploration plus prospective s'imposerait, en ce cas comme en d'autres cas analogues qui sont à prévoir. Ainsi, on pourrait envisager, pour ce genre de programmes de troisième cycle à cheminement continu, un assouplissement de la norme financière des 90 crédits. Les économies générées par l'accélération des études dans les cycles supérieurs, de même que la nécessité de s'ajuster à la réalité, militeraient en faveur d'un tel assouplissement.

---

11 *La subvention de fonctionnement demandée s'élève à 172 375$; de ce montant, 104 600$ seraient consacrés à l'engagement de deux nouveaux professeurs.*

Étant donné les effets de système qui en résulteraient, le Conseil recommande donc au ministre d'examiner l'établissement d'un mode de financement mieux adapté aux programmes de troisième cycle à cheminement continu.

6. RECOMMANDATION

ATTENDU la présentation par l'Université du Québec du projet d'un programme de doctorat (Ph.D.) en études urbaines qui serait offert conjointement par l'UQAM et par l'INRS-Urbanisation;

ATTENDU la résolution C-169-1481 du Conseil des études de l'Université du Québec ayant adopté le programme au terme de son évaluation de qualité;

CONSIDÉRANT que, selon les experts, les réalisations de plusieurs des professeurs qui assumeraient la responsabilité du nouveau programme témoignent de leurs qualités de chercheurs et que certains de ces professeurs jouissent même d'une réputation dépassant les frontières nord-américaines;

CONSIDÉRANT que le Comité des programmes a pu vérifier que plusieurs des professeurs de l'équipe, en plus d'être des chercheurs de haut calibre, bénéficient d'une expérience pertinente d'encadrement d'étudiants aux cycles supérieurs;

CONSIDÉRANT que le «cheminement continu» qui serait pratiqué dans le nouveau programme innoverait à l'échelle québécoise, tout en étant conforme à ce qui peut s'observer dans le reste de l'Amérique du Nord, aux États-Unis surtout;

CONSIDÉRANT que ce «cheminement continu» permettrait aux bacheliers qui s'inscriraient dans le programme d'obtenir le grade de docteur (Ph.D.) au terme d'une période plus courte que celle trop souvent observée au Québec;

CONSIDÉRANT que la plupart des intervenants sont d'accord sur l'objectif de réduire la durée des études supérieures, surtout dans les cheminements menant à l'obtention du doctorat, et que le programme projeté pourrait constituer à cet égard une expérience prometteuse;

CONSIDÉRANT les jugements favorables portés, relativement aux quatre types d'opportunité retenus dans le protocole d'évaluation des programmes, par la majorité des experts externes du Comité des programmes;

CONSIDÉRANT que cette évaluation d'opportunité a fait ressortir que, en raison d'une approche différente, le nouveau programme viendrait compléter plus que concurrencer le programme (Ph.D.) en aménagement de l'Université de Montréal, seul programme actuellement offert au Québec dans le domaine des études urbaines;

CONSIDÉRANT que, selon plusieurs experts, la gamme des disciplines représentées à l'intérieur de l'équipe professorale à qui serait confié le nouveau programme gagnerait à être élargie et que, selon le Comité des programmes, l'absence du droit devrait être l'une des premières à être comblée, compte tenu de l'importance de tous les aspects juridiques du fait urbain;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour les étudiants de disposer des outils d'intégration (mathématiques, statistiques, informatiques et autres) permettant le traitement adéquat des nombreuses variables entrant en jeu dans tout phénomène urbain;

CONSIDÉRANT le caractère raisonnable de la subvention de fonctionnement demandée pour le démarrage du programme dans le cadre du Volet I du Fonds de développement pédagogique;

le Conseil des universités recommande au Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science :

1. d'autoriser l'Université du Québec à ouvrir, à titre expérimental pour cinq ans, son nouveau programme de doctorat en études urbaines, programme qui serait offert conjointement par l'UQAM et par l'INRS-Urbanisation;

2. d'accorder à l'Université du Québec la subvention demandée, dans le cadre du Volet I du Fonds de développement pédagogique, pour le démarrage du nouveau programme;

3. d'inviter l'Université du Québec à examiner, pendant la phase expérimentale de cinq ans, les formes de collaboration qu'il sera possible d'établir entre l'équipe professorale responsable du nouveau programme et l'équipe professorale responsable du programme de doctorat en aménagement de l'Université de Montréal;

4. d'examiner un mode de financement mieux adapté à la réalité en ce qui a trait aux programmes de troisième cycle à cheminement continu;

5. de demander que le rapport d'évolution, à transmettre au Comité des programmes à l'issue de la période expérimentale, en plus de comporter les éléments devant figurer dans tout rapport d'évolution :

   - fasse état des mesures prises pour remédier aux deux faiblesses soulignées dans les deux avant-derniers considérants;

- précise la proportion respective des étudiants admis avec un diplôme de baccalauréat et des étudiants admis avec un diplôme de maîtrise, de même que la proportion d'étudiants ayant choisi ce programme comme voie de perfectionnement;

- montre comment le «cheminement continu» a permis l'atteinte des objectifs pédagogiques propres au troisième cycle;

- précise dans quelle mesure les débouchés professionnels prévus ont pu se concrétiser;

- fasse état des collaborations qui auront pu s'établir entre l'équipe responsable du nouveau programme et l'équipe responsable du programme de doctorat en aménagement de l'Université de Montréal.
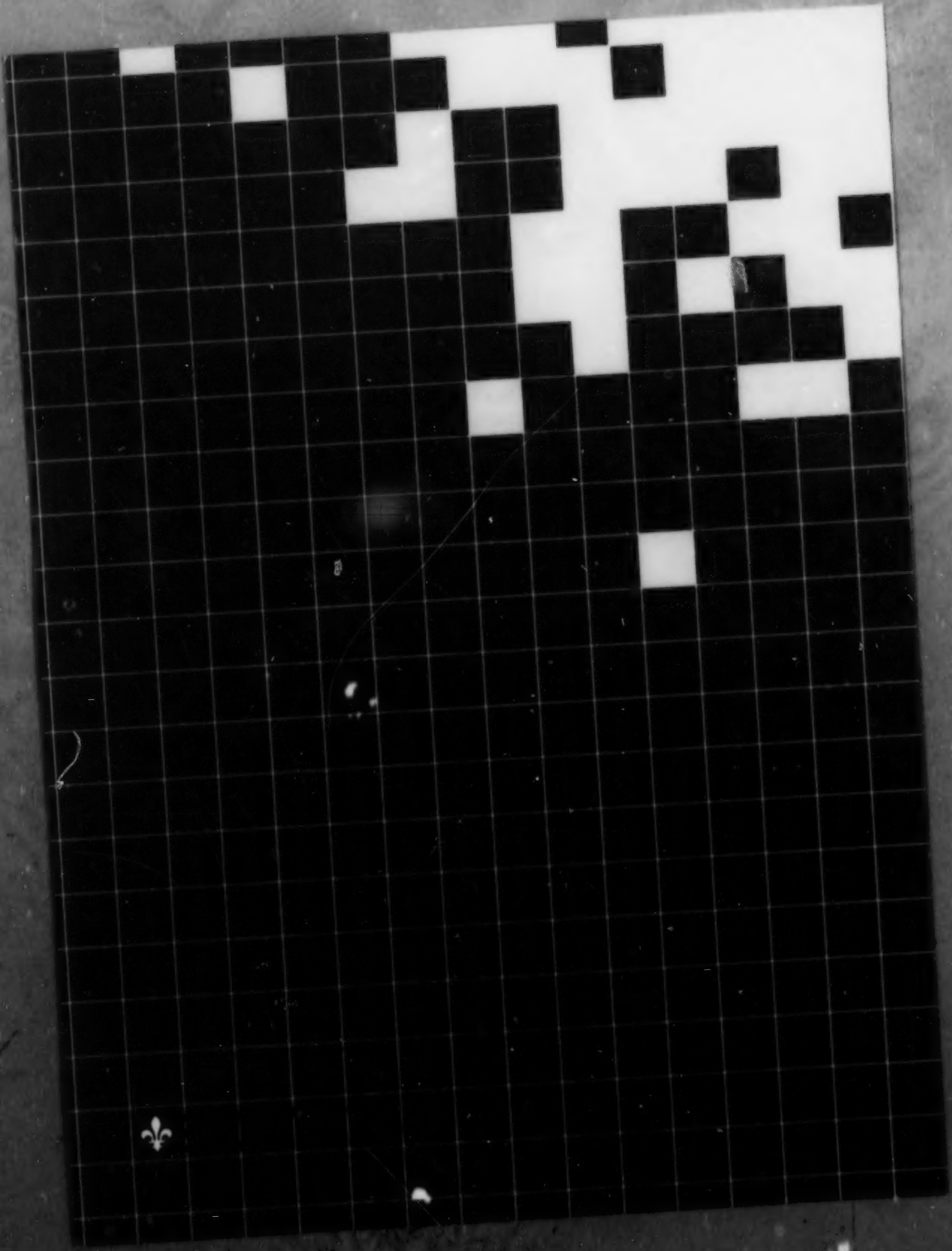
Cet avis a été adopté lors de la 204e séance du Conseil des universités, tenue le 16 mars 1990.